



Bordeaux le 27 octobre 2011

**Compte-rendu de la réunion sur la fusion des
corps administratifs et de contrôle B
Paris le 26 octobre 2011**

Participaient à la réunion :

Pour l'administration: Mme THORIN, M.SAFFROY, M.NIGON (DRH/MGS/MGS 2)

Pour la CGT : Gilles BROCHARD, Laurence RETHORE, Josiane PASQUALOTTO, Angela ESON, Elisabeth HUSTE, Patricia CERISAY, Jocelyne DESSERTENE, Jean-Marie LE LOC'H .

Monsieur SAFFROY explique qu'il s'agit de la dernière rencontre bilatérale après avoir rencontré la CFDT, l'UNSA et FO.

L'objectif est de présenter le projet de décret un nouveau corps de B administratif dans le prolongement des réunions déjà organisées sur ce thème.

Calendrier :

23 novembre 2011 réunion plénière pour présentation de la version finale

Février 2012 : inscription à l'ordre du jour du CTM

Fin premier trimestre : publication

M.SAFFROY explique qu'un atelier recrutement/formation est en cours avec des réunions en interne à l'administration, que ces sujets ne seront pas débattus ce jour.

Nous indiquons que cette problématique est importante et ne peut être découpée du reste et qu'il existe également d'autres points durs qu'il faudra bien traiter :

- Accès B en A
- Le régime indemnitaire
- la gestion du vivier eu égard aux reclassements NES
- Le pyramidage des corps (ratio)
- Le chantier pour la charte de gestion et du parcours professionnel des agents.

L'administration répond qu'il est prévu de travailler sur l'ensemble de ces points mais pas forcément dans l'immédiat.



Sur la dénomination du corps :

l'administration propose **assistant du développement durable**, cela ne recueille pas l'assentiment de notre OS. J'ai proposé **contrôleur du développement durable**, les CTT sont d'accord mais les SA ne se retrouvent pas dans cette appellation.

Un consensus se dégage autour de la dénomination suivante :

« *Chargé de gestion et de contrôle du développement durable* »

Sur les grades, on devait s'orienter vers la classification suivante :

:
Chargé d'administration et de contrôle du développement durable pour le premier grade
Chargé d'administration et de contrôle du développement durable **principal** pour le second grade
Chargé d'administration et de contrôle du développement durable **divisionnaire** pour le troisième grade.

Il a été procédé à de nombreux amendements sur la forme qu'il serait trop long d'énumérer, d'autres articles découlent directement des textes sur le NES, il n'y avait pas lieu de les amender.

En revanche sur le fond, j'ai soulevé la problématique issue de la rédaction de l'**article 4** pour ce qui concerne les CAM :

Cet article consacre 3 spécialités :

- 1/Fonctions administrative générales
- 2/Fonctions spécialisées « contrôle des transports terrestres »
- 3/Fonctions spécialisées « droit social et l'administration générale des affaires maritimes »

A la lecture de ce projet, les missions de gestion, de rh, de techniques comptables et budgétaires ne relèvent plus que de la première spécialité car elles sont transverses.

Cela peut paraître cohérent a priori mais cela veut dire qu'après avoir scindé le corps des CAM, on scinde à nouveau la spécialité « DSAG » en deux, les tâches relevant des fonctions « support » dans la 1ère spécialité, celles un peu plus maritimes dans la 3ème.

Cette situation va engendrer des difficultés en cas de mobilité (par spécialité), de promotion (par spécialité ?) ou pour l'accession au corps de B pour les agents C qui devront, en cas d'organisation d'examen professionnel, concourir dans la spécialité 1,2 ou 3.

Concernant l'**article 5** et l'assermentation des agents, il a été rappelé que les CAM sont assermentés et qu'ils doivent conserver cette assermentation pour être habilités à certaines missions (PSF et destruction des navires, contrôle des organisations de producteurs, représentation de l'ENIM devant les tribunaux, contrôle des organisations professionnelles, bateaux-écoles, etc..)

Mais au delà de cela, il nous faut marcher être vigilants car selon l'administration, le conseil d'Etat pourrait considérer que les missions des DSAG restent généralistes ,ils pourraient donc être tentés d'intégrer les fonctions spécialisées prévues aux 3/ dans le 1/

Fédération Nationale de
L'Équipement et de l'Environnement



Adhérent à l'Union Générale
des Fédérations de Fonctionnaires

L'administration a évoqué rapidement le niveau de recrutement, notre camarade représentant les SA a évoqué la possibilité de recruter à bac et que l'administration organise une formation de deux ans avec délivrance de titre de type « chargé d'aménagement durable du territoire et de la mer »

Il explique qu'il n'existe pas aujourd'hui de formation éducation nationale de ce type à bac +2, il explique également qu'aujourd'hui les formations universitaires sont d'au moins bac+3 pour justifier cette proposition.

L'administration indique que cette proposition ne passera jamais.

Il est indiqué également que la spécialité n°2 serait recrutée au 2ème niveau de NES, il s'agit d'une revendication ancienne des CTT.

Le président indique que les points soulevés qui donnent lieu à contradiction doivent faire l'objet de **propositions par mail ou courrier avant le 09 novembre.**

Pour le SNPAM-CGT
jean-Marie LE LOCH

Mobilisons-nous

Il est évident que le sort des CAM « DSAG » est en train d'être scellé, notre corps a explosé, la spécialité « DSAG » est réduite à peau de chagrin et elle n'est pas majoritaire dans cette fusion.

Je fais donc appel à toutes les bonnes volontés afin de faire entendre notre voix à travers des propositions concrètes d'améliorations de ce projet car il n'est pas encore trop tard.